



PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

Étaient absents : Mme Marie-Claire DUPONT (procuration à M. Christian BUREL) ; Mme Brigitte BOLZER (procuration à Mme Karine COSQUERIC) ; M. Frédéric POURCHASSE (procuration à M. Philippe BERROU) ; Mme Claudine CABON ; Mme Frédérique VOLANT (procuration à M. Hervé VAILLANT) ; Mme Sophie OLIVIER-GALLO (procuration à M. Rémy MOALIC) ; Mme Christine MORIN ; Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU et M. Jean-Marc BREN (procuration à M. Maurice STEPHAN).

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne, **Mme Mélanie DUCROT** conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce que le Conseil Municipal des Jeunes exposera son bilan au cours de cette séance ; en précisant qu'il s'agit d'un acte symbolique qui n'avait pas pu se faire lors conseil qui s'était déroulé pour la première fois dans la nouvelle salle le vendredi 18 octobre 2019 en raison du décès très récent de la maman de Zoé.

M. Raynald TANTER donne les informations suivantes :

- **L'obtention de deux étoiles pour le camping municipal**, label renouvelé.
- Les **50 000^{ème} entrées au cinéma Eckmühl** et de l'heureuse gagnante originaire de Tréffiagat qui s'est vu offrir un abonnement d'un an. Il souligne l'excellent travail réalisé par l'équipe du cinéma et rappelle qu'il y aura concurrence avec le nouvel équipement cinématographique de Pont-L'Abbé. Il précise que cette nouvelle offre culturelle était nécessaire sur le territoire du Pays Bigouden. Il explique, comme il l'a exprimé lors de l'inauguration il y a quelques jours, que le cinéma d'Eckmühl n'est pas la cinquième salle du Cinéville de Pont-L'Abbé. La convention signée avec les gestionnaires de Pont-L'Abbé prévoit la complémentarité et la synergie. Monsieur le Maire assure que le cinéma Eckmühl a trouvé son public par sa diversité et qu'il a un avenir heureux devant lui. On a multiplié au moins par 2,5 le nombre d'entrées depuis 2014.
- **Label « Terre de Jeux »** - **M. Raynald TANTER** explique que le Comité Olympique a choisi Tahiti pour les prochain JO 2024. Il reste encore à attendre la décision du CIO (Comité International Olympique). Le territoire disposait d'un excellent dossier, traité dans des délais contraints. Les propositions faites sur l'ensemble des critères contenus du cahier des charges reposaient sur la notion de qualité et notamment sur le volet environnement. Le label « Terre de Jeux » remis lors du congrès des maires, s'inscrit dans la démarche olympique, pour tous les jeux peu importe la pratique. Les actions menées seront bénéfiques pour toutes les générations. Il exprime le sentiment de fierté que lui inspire le travail réalisé. Même si le territoire n'a pas été retenu, il y a un élan. Le territoire du Pays Bigouden Sud est dans l'excellence nautique, soutenu par L'État représenté par le Préfet du Finistère. Il termine sur le sujet en exprimant que les acteurs locaux ont prouvé qu'ils pouvaient travailler ensemble.
- Concernant les travaux, Monsieur le Maire indique que nous entrons dans la phase opérationnelle ce qui est dans la ligne de la programmation du budget 2019. Il informe que des délibérations aux marchés publics (commission d'appel d'offres tenue le 16/12/2019) ont été distribuées sur table.

Monsieur Raynald TANTER rappelle que le Conseil Municipal des Jeunes devait intervenir le 18/10/2019 mais qu'un évènement a conduit à reporter cette intervention. Réunis ce soir, le Conseil Municipal des Jeunes exposera son bilan. Cette présentation est faite via un power point par les jeunes conseillers durant une ½ h.

M. Eric RAPHALEN félicite les jeunes pour leur investissement, qui témoigne de leur engagement sur la commune.

Monsieur Raynald TANTER propose, compte tenu que le mandat des jeunes conseillers se termine, de leur remettre une médaille mentionnant la durée de leur mandat.

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour du Conseil Municipal après vérification des procurations.

Mme Mélanie DUCROT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2019

M. Raynald TANTER demande aux conseillers s'ils ont des observations. Aucune observation n'est faite.

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2019 est approuvé à l'**unanimité** par les membres.

M. Raynald TANTER propose d'examiner les délibérations :

1/ Travaux de réaménagement des espaces publics du Centre-Bourg - Demande de subvention DETR (Rapporteurs M. Raynald TANTER et M. Jean-Louis BUANNIC)

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'**unanimité**.

2/ Création de sanitaires dans un bâtiment existant - Demande de subvention DETR (Rapporteurs M. Raynald TANTER et M. Jean-Louis BUANNIC)

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'**unanimité**.

3/ Aménagement d'un parking paysagé au Bourg - Demande de subvention DETR (Rapporteurs M. Raynald TANTER et M. Jean-Louis BUANNIC)

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'**unanimité**.

4/ Amortissement Cinéma Eckmühl (Rapporteurs M. Raynald TANTER et M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC explique qu'il s'agit d'une demande du trésorier de tenir compte des amortissements des investissements de l'équipement au cours des années 2009-2010. Il est soumis un nouveau tableau d'amortissement.

M. Raynald TANTER explique que le tableau d'amortissement est obligatoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'**unanimité**.

5/ Budget principal : décision modificative n°2 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC présente les éléments qui conduisent à une modification du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec deux abstentions (M. Robert BOUGÉON et Mme Fabienne LE GARS), DÉCIDE D'ADOPTER la décision modificative n°2 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

6/ Budget annexe Cinéma Eckmühl : décision modificative n°2 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC présente les éléments qui conduisent à une modification du budget annexe Cinéma.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

7/ Budget annexe Camping municipal : décision modificative n°1 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC présente les éléments qui conduisent à une modification du budget annexe camping municipal.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

8/ Budget annexe Lotissement de Kerganten - décision modificative n°1 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC présente les éléments qui conduisent à une modification du budget annexe du lotissement. Il précise qu'il reste encore un lot à vendre.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

9/ Dépenses anticipées d'investissement 2020 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC précise qu'il est nécessaire d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% dans l'attente du vote des budgets 2020 (principal et annexes ports de plaisance, camping et cinéma).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec deux abstentions (M. Robert BOUGÉON et Mme Fabienne LE GARS), DÉCIDE D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

10/ Révision des loyers communaux 2020 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC propose l'augmentation de 1.2% pour la révision des loyers communaux au titre de l'année 2020.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

11/ Politique tarifaire 2020 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC précise qu'il n'est pas proposé d'augmentation. Seuls deux nouveaux tarifs pour les posters et les commerçants sont soumis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

12/ Tableaux des emplois 2020 (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC propose la modification du tableau des emplois après avoir recueilli l'avis des représentants du personnel lors du dernier comité réuni le 06/12/2019.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

13/ Assurances statutaires - Contrat de groupe - Modification de taux (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC informe que les conditions du contrat d'assurance statutaire de la CNP assurances / Courtier SOFAXIS sont modifiées. Le taux passe de 4.11% à 5.54% avec le même niveau de garanties que le contrat initial du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

14/ Motion contre la diminution des horaires d'ouverture de la poste du Bourg (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER informe que l'activité peut être délocalisée à la maison de la presse. Que plus les horaires d'ouverture restreints, moins il y a de clients. Il indique que d'autres commerces peuvent être candidats à cette délocalisation des services postaux. Qu'il a été alerté par un employé de La Poste et qu'il note des conditions de travail difficiles (tri du courrier, distribution des colis sous la pluie...). Il propose que les dirigeants de La Poste soient reçus à la CCPBS.

Mme Fabienne LE GARS souligne que le courrier n'arrive pas à destination ou bien trois à quatre mois plus tard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

15/ SDEF – Travaux d'extension de l'éclairage public au parking du stade municipal Jos Péron – EP-2019-158-2 – Programme 2019 (Rapporteur M. Michel FRIN)

M. Michel FRIN présente les éléments de la participation financière aux travaux d'extension de l'éclairage public du parking du stade et précise qu'il s'agit d'une demande de longue date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

16/ Approbation et Signature d'une convention de financement d'un arrêt de cars place Auguste Dupouy avec le Conseil Régional de Bretagne (Rapporteur M. Michel FRIN)

M. Michel FRIN fait lecture de la proposition d'une convention avec la région pour la mise en place d'un nouvel arrêt de car sur la place de Saint-Guérolé.

Mme Fabienne LE GARS demande combien d'arrêt il y aura.
M. Raynald TANTER précise : un de chaque côté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

M Raynald TANTER annonce que suite à la tenue de la commission d'appels d'offres le 06/12/2019, les membres vont examiner les délibérations liées aux marchés publics.

17/ Attribution de marchés de travaux pour l'aménagement interface ville-port (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER précise qu'une première réunion pourra être organisée avec l'entreprise début janvier pour lancer la phase opérationnelle du projet.

Aucune question n'est soulevée sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec deux oppositions (M. Maurice STEPHAN et M. Jean-Marc BREN) et deux abstentions (M. Robert BOUGUÉON et Mme Fabienne LE GARS), DÉCIDE D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés ci-dessus.

18/ Attribution de marchés de travaux pour le réaménagement des espaces publics du centre bourg (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER continue sur le marché relatif au réaménagement des espaces publics du centre bourg et mentionne les entreprises retenues.

Aucune question n'est soulevée sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec une abstention (Mme Fabienne LE GARS), DÉCIDE D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés ci-dessus.

19/ Attribution de marchés pour la fourniture et l'installation de signalisation directionnelle et d'information locale (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER annonce qu'il s'agit d'un marché à bon de commande et que ce marché démarrera rapidement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DÉCIDE D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés ci-dessus.

20/ Attribution de marché de travaux pour la réfection des ouvrages maçonnés de défense côtiers (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER précise les ouvrages prioritaires et qui font l'objet du marché. Ce sujet a largement été débattu en commission et en réunions. Il informe que pour l'un des ouvrages (mur de La Joie), la commune bénéficiera d'un fonds de concours de la CCPBS à hauteur de 50%.

M. Robert BOUGUÉON dit être d'accord pour le mur de La Joie à la condition qu'on fasse circuler l'eau, c'est-à-dire pour se faire, la pose de buses entre le port et La Joie. Dans le cas contraire, dans cinq ans on devra refaire des travaux et cela représente un coût. Il précise que cela fait longtemps qu'il le dit. Il précise également qu'il a déjà abordé ce point au Conseil Portuaire.

M. Raynald TANTER indique que cela a été évoqué lors du diagnostic notamment et qu'il n'a pas eu de réponse factuelle. Il souligne qu'il y a urgence à faire des travaux.

M. Robert BOUGUÉON dit que tout le sable de La Joie part à Krugen.

M. Maurice STÉPHAN intervient et dit que dans ces situations, il faut faire des simulations informatiques de port et de bouchonnage. Il dit qu'il y a de bons résultats. Se lancer sauvagement dans une affaire technique, comme le dit M. Robert BOUGUÉON cela représente des risques et à court terme de refaire des travaux.

M. Raynald TANTER répond que ce sujet a déjà été évoqué en 2008 lors des travaux du port et un projet de passerelle vers l'estacade en pierre.

M. Robert BOUGUÉON fait remarquer à M. Raynald TANTER qu'il a connu la plage de La Joie comme lui. Il faut voir comment elle est aujourd'hui.

M. Maurice STÉPHAN ajoute que le désensablement de la plage est préjudiciable au mur de La Joie. Il dit qu'une étude très probante a été réalisée par des doctorants et ingénieurs de l'école en Angleterre à droite de Manchester. Il dit que les anglais sont très pragmatiques.

M. Christian BUREL précise que ce phénomène de désensablement est observé sur d'autres sites que La Joie, même s'il n'existe pas de mur. Il dit qu'il y a un phénomène cyclique. Le sable part et à un moment donné il revient.

M. Maurice STÉPHAN précise que le barrage mécanique force la main à certaines réactions et on assiste à du désensablement ou de l'ensablement. Il dit que sur les systèmes portuaires c'est effectivement récurrent quand il y a des constructions.

M. Pierrick BODÉRÉ intervient et dit qu'actuellement il y a un projet existant. On est pour ou on est contre. Si la commune le fait, on le remplace par quoi ? Le sujet est que pendant des années, il y avait des vents d'ouest dominants et il y avait une confrontation de face. Actuellement, il y a des vents de surcoût et il n'est pas envisageable de refaire une digue en travers pour atténuer le phénomène. Il faut donc continuer l'amélioration du système existant car le pavage derrière s'est complètement affaissé. Il demande aux conseillers de la minorité qu'est-ce qu'on fait de l'allée qui est prête à s'effondrer et qui reçoit toutes les eaux qui viennent de La Joie. Elles vont faire contre pression. En n'agissant pas, demain il y aura un double problème. Il pose donc la question de ce qui sera fait demain.

M. Robert BOUGUÉON dit être pour, à condition que l'on fasse bien.

M. Pierrick BODÉRÉ propose de réparer et de faire des sondages pour se rendre compte de la gravité.

M. Eric RAPHALEN demande à M. Robert BOUGUÉON si l'on attend les études complémentaires et qu'il se passe quelque chose cet hiver. Qu'est-ce que vous direz si cela s'effondre ? A qui vous le reprocherez ? Il y a des habitations derrière et qui en sera responsable ? Il précise qu'il s'agit d'un sujet très complexe. Il précise également que des doctorants, comme évoqué par M. Maurice STÉPHAN, ne sont pas tous d'accord sur le sujet. Il dit que les élus sont faces à une urgence et à une évidence.

M. Pierrick BODÉRÉ indique que les anciens ont oublié qu'il fallait boucher les fissures. Chose qui n'a pas été faite. On ne peut pas leur reprocher. En enlevant le pavage, on pourra faire les constatations.

M. Robert BOUGUÉON souligne que la nature reprend ses droits. Il dit être favorable aux travaux.

M. Eric RAPHALEN ajoute que cette réflexion est à mener sur l'ensemble du territoire.

M. Christian BUREL informe qu'une observation est programmée sur trois ans dans le cadre du PAPI pour suivre les éventuelles dégradations du trait de côte.

M. Maurice LE FLOCH précise que le chantier est le premier d'une longue série qui occupera plusieurs mandats. Il faut être réaliste. Il a été fait une estimation jusqu'à 14M€. Au fur et à mesure de l'avancée des chantiers, les élus auront un regard de plus en plus précis sur la façon de gérer les problèmes. Il demande aux élus de consolider l'existant car les ouvrages sont fragiles.

M. Robert BOUGUÉON dit que cela fait des années qu'il le dit.

M. Maurice le FLOCH demande à M. Robert BOUGUÉON de reconnaître au moins le mérite de l'équipe en place de vouloir faire quelque chose.

M. Robert BOUGUÉON acquiesce.

M. Raynald TANTER intervient et dit que cela répond à la demande de la population. Il ajoute que cet ouvrage (mur de La Joie) est un endiguement qui sera observé d'une manière très précise par les services de l'Etat. Il dit que la municipalité s'était engagée à réaliser un diagnostic pour fixer les urgences. Ces travaux sont ceux proposés dans le diagnostic, jugés prioritaires et budgétisés. Ces travaux à réaliser sont donc proposés ce soir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **DÉCIDE D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché ci-dessus.

Mme Fabienne LE GARS fait remarquer à Monsieur le Maire que le brise lame de St Pierre, côté mer, est dans un mauvais état.

Monsieur le Maire précise que ceci fait partie du diagnostic.

21/ Tarification des sorties de l'Espace-jeunes (Rapporteur Mme Dominique PLOUHINEC)

Mme Dominique PLOUHINEC fait lecture de la délibération.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

22/ Séjour à Londres de l'Espace-jeunes et de la junior association (Rapporteur Mme Dominique PLOUHINEC)

Mme Dominique PLOUHINEC présente les objectifs pédagogiques fixés pour l'organisation de ce séjour et ce projet a été travaillé avec les jeunes, tous membres de la « Junior association ».

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

23/ Demande de subvention au titre des travaux de l'église Sainte-Thumette (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER rappelle que cette église était considérée comme étant en état de ruine par les Bâtiments de France ; que les travaux, jusqu'ici réalisés, seront complétés par des travaux de dallage qui ouvrent droit à des subventions.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

24/ Modification du règlement des marchés communaux (Rapporteur M. Maurice LE FLOC'H)

M. Maurice LE FLOC'H soumet aux membres les modifications du règlement notamment sur le marché de St Pierre (changement de jour), la mise en place d'un abonnement pour fidéliser les commerçants et une nouvelle catégorie de commerçants présents uniquement en juillet et août.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

25/ Conditions Générales d'Utilisation du guichet numérique de la CCPBS pour les demandes de CUa et DIA à partir du 1^{er} janvier 2020 (Rapporteur M. Christian BUREL)

M. Christian BUREL expose les motifs de la présente délibération sur la mise en place d'un service de dématérialisation ouvert principalement aux professionnels (notaires & constructeurs) sur deux catégories d'actes (certificat d'urbanisme informatif et déclarations d'intention d'aliéner).

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

26/ Acquisition de la parcelle AO n°67 (Rapporteur M. Christian BUREL)

M. Christian BUREL expose les motifs de la présente délibération.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

27/ Acquisition de la parcelle BK n°371 (Rapporteur M. Christian BUREL)

M. Christian BUREL expose les motifs de la présente délibération.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

28/ Acquisition de la parcelle ZO n°138 (Rapporteur M. Christian BUREL)

M. Christian BUREL expose les motifs de la présente délibération.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

29/ Cession de la parcelle AZ n°36 (Rapporteur M. Christian BUREL)

M. Christian BUREL expose les motifs de la présente délibération.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

30/ Cession de la parcelle BH n°90 (Rapporteur M. Christian BUREL)

M. Christian BUREL expose les motifs de la présente délibération.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

31/ Motion sur les dégâts occasionnés par l'espèce protégée Choucas des Tours (Rapporteur M. Christian BUREL)

M. Christian BUREL expose les motifs de la proposition de motion.

Aucune observation n'est faite et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

32/ Adhésion de la CCPBS au syndicat VALCOR - Transfert de la compétence « traitement des déchets » (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER expose qu'actuellement le budget est déficitaire et qu'il est compensé à hauteur de 600 K€ par le budget principal.

M. Robert BOUGUÉON dit qu'il faudra que les prochains élus travaillent plus le transfert des compétences. Il dit que c'est encore un transfert qui fera augmenter le prix.

M. Raynald TANTER indique que des experts et des techniciens ont pris en compte le vieillissement des structures. Qu'il faut une massification des apports pour que le coût diminue. C'est mathématique. Largement expliqué en commission technique et voté à l'unanimité en Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la **majorité avec une opposition (M. Robert BOUGUÉON) et une abstention (Mme Fabienne LE GARS), DÉCIDE D'AUTORISER** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud au Syndicat VALCOR et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

M. Christian BUREL fait remarquer à M. Robert BOUGUÉON qu'il ne comprend pas son opposition puisqu'il a voté « pour » au Conseil Communautaire.

L'ordre du jour est épuisé, M. Raynald TANTER explique qu'il a reçu un courrier de M. Maurice STÉPHAN demandant l'inscription à l'ordre du jour prochain conseil municipal le point suivant : travaux.

Il mentionne qu'il a inscrit à l'ordre du jour un certain nombre de sujets relatifs aux travaux qui ont été abordés en séance et que les élus ont eu des commissions pour parler en amont également du conseil municipal. Il tenait à préciser et se tient à la disposition des conseillers pour les rencontrer si besoin.

Pour conclure ce conseil municipal, M. Raynald TANTER souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des personnes et il précise que le prochain conseil municipal aura lieu en février. Il rappelle l'inauguration de l'exposition au vieux phare samedi 21 décembre 2019 à 11h et l'annulation de la fête pour l'arrivée du père Noël à Saint-Guérolé en raison des conditions météorologiques. La sécurité oblige.

M. Maurice STÉPHAN déclare qu'il souhaite s'exprimer sur le sujet demandé à inscrire au conseil municipal et pense que le secrétariat n'a pas donné communication de son courrier qu'il a adressé.

M. Raynald TANTER rappelle, comme dit précédemment, que le point travaux demandé par M. Maurice STÉPHAN dans son courrier a été débattu à travers les sujets de ce soir. Que les sujets relatifs aux travaux ont été largement évoqués également en commission. Il précise qu'il n'est pas question de refaire les débats. Il dit qu'il existe des instances où le conseiller doit être présent. Il reste cependant à la disposition de M. Maurice STÉPHAN.

M. Maurice STÉPHAN dit que certaines personnes peuvent penser qu'il s'immisce dans les choses de par son incompétence. Il dit qu'il réalise depuis 1975 de l'expertise privée et judiciaire. Qu'il dispose de compétences au niveau universitaire. Il dit avoir bifurqué de l'industrie vers l'universitaire et continuer ce travail, même à titre gratuit pour certaines entreprises. Il dit remarquer un défaut d'analyse dans ce dossier. C'est tout.

M. Raynald TANTER rappelle à M. Maurice STÉPHAN qu'il a adressé un autre courrier, à titre personnel, sur lequel il a exercé un recours gracieux qui est actuellement examiné à ce jour. Il précise qu'il ne souhaite pas l'aborder ici.


M. Raynald TANTER dit : « vous avez apporté un recours gracieux ; on peut l'évoquer aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

**La secrétaire de séance,
Mélanie DUCROT**



**Le Maire,
Raynald TANTER**



The stamp is circular with the text "MAIRIE DE PENMARCH" around the top edge and "(Finistère)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above. The signature is written in blue ink and is quite large and expressive, crossing over the stamp.